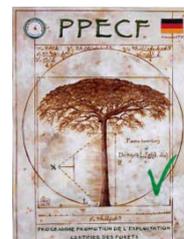




## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C054	Amélioration continue des plans d'aménagements (ACPAC)			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Ministère des forêts et de la Faune ( <a href="#">MINFOF</a> ) + <a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a> , <a href="#">Pallisco - CIFM</a> , <a href="#">Wijma</a>	Administration et concessionnaires	<a href="#">Nature+</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
406.582	267.841 + 5.509	34 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.07.2014	24 mois	35 mois

Commentaires
<p>Le contrat initial s'élevait à 231.287€ et comportait les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>étude pilote sur la révision des tarifs de cubage pour une meilleure gestion des forêts du Cameroun (volet 1): 142.645€ dont 99.645€ financés par le PPECF ;</li> <li>étude pilote sur l'évaluation des plans d'aménagement (volet 2) ;</li> <li>étude pilote sur la révision des plans d'aménagement (volet 3). Volet 2+3 : 185.892€ dont 131.642€ financés par le PPECF</li> </ul> <p>En février 2016, un complément (34.755€) a été apporté au Projet initial par le biais d'un premier avenant au contrat C054 : « Intégration de la société Wijma comme seconde entreprise pilote pour les volets 2 et 3 sur l'évaluation et la révision des Plans d'Aménagement au Cameroun ».</p> <p>La tenue du dernier comité scientifique a également été financée par le PPECF et le budget incorporé au contrat initial à travers un second avenant en Mai 2017 (5.509€).</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 5</b> : Bénéfices générés par la forêt
<b>Principe 7</b> : Planification de la gestion
Mots clés
Inventaire d'aménagement, essence exploitable, tarif de cubage, grille d'évaluation de mise en œuvre des plans

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

### Résumé de l'intervention

Le Projet ACPAC vise à améliorer de manière continue les plans d'aménagement au Cameroun. Il a été mené en parfaite concertation avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le Projet s'est articulé autour de 3 volets, à savoir :

- la révision des tarifs de cubage au Cameroun pour une sélection d'essences principales exploitées et d'essences de promotion à valoriser (Volet 1) réalisé à travers :
  - ✓ la détermination des zones écologiques homogènes sur base de la carte de stratification forestière du Cameroun ;
  - ✓ l'établissement d'une méthodologie de travail (échantillonnage destructif et méthode des billons successifs) ;
  - ✓ la collecte des données sur le terrain (mesure des diamètres et des longueurs de chaque billon sur 692 arbres répartis parmi 11 essences sur les 4 sites d'étude) ;
  - ✓ le traitement et analyse des données ;
  - ✓ la détermination des meilleurs modèles statistiques de tarifs de cubage.
- l'évaluation de plans d'aménagement sur deux sites pilotes au Cameroun en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification, et la proposition d'un canevas pragmatique à suivre en cas de révision (Volet 2) ;
  - ✓ évaluation des 3 plans d'aménagement pilotes au moyen de l'ancienne grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
  - ✓ évaluation des 3 plans d'aménagement pilotes au moyen de la nouvelle grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
  - ✓ identification de recommandations en matière d'évaluation de plan d'aménagement.
- l'application d'un canevas de révision de plans d'aménagement sur un site pilote au Cameroun (Volet 3).

Dans le cadre du volet 1, trois entreprises étaient partenaires du Projet ACPAC: Pallisco, SFID et Wijma. Pour les Volets 2 et 3, l'entreprise SFID a été identifiée comme site pilote (puis complété par l'UFA 00-003 du Groupe Wijma).

- Validation des résultats du projet ACPAC par le comité scientifique du MINFOF

### Commentaires

En février 2016, un complément a été apporté au Projet initial par le biais d'un avenant au contrat C054 : « Intégration de la société Wijma comme seconde entreprise pilote pour les volets 2 et 3 sur l'évaluation et la révision des Plans d'Aménagement au Cameroun ».

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport de l'étude pilote sur la révision des tarifs de cubage. Dubart, Fayolle et Ligot, 2017. 26 pages ;
- 11 tarifs de cubage élaborés pour les 11 essences étudiées ;
- il n'existe pas d'effet site pour les essences représentées sur plusieurs sites ;
- les regroupements d'essences sont possibles pour l'établissement de tarifs de cubage ;
- les tarifs de cubage de l'administration sous-estiment presque systématiquement le volume réel ;
- les tarifs de cubage ne peuvent pas être établis au moyen des données renseignées dans les documents sécurisés (DF10) de l'administration ;
- rapport d'étude sur l'évaluation pilote des plans d'aménagement. Dubart et Bracke, 2017. 8 pages + annexes ;
- 76 recommandations en vue de l'amélioration de la nouvelle grille ont été proposées en concertation avec les différentes parties prenantes (MINFOF, Pallisco, SFID, Wijma, GFBC, C2D PSFE2 et Nature+) ;
- le manuel de procédures de la grille de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent. MINFOF, 2017. 72 pages ;
- évaluation de l'état des populations des essences exploitées par la société CFK (Wijma) au sein de l'UFA 00-003. Dubart, Daïnou, Doucet, 2016. 52 pages ;
- évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation dans la concession forestière attribuée à CFK SA (Cameroun), selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council, UFA 00-003. Laporte, Dubart, Daïnou et Doucet, 2016. 89 pages ;
- évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation dans la concession forestière attribuée à CFK SA (Cameroun), selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council, UFA 09-029a. Laporte, Dubart, Daïnou et Doucet, 2016. 79 pages ;
- rapport sur la capitalisation de l'expérience et des résultats du projet ACPAC en vue d'une contribution à la révision de l'arrêté 222. Dubart, Daïnou et Doucet, 2017. 19 pages ;
- rapport de la seconde session du Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine forestier permanent (Yaoundé, 26 avril 2017). Dubart et Bracke, 2017. 6 pages ;
- nouveau plan d'aménagement de l'UFA 00-003 ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du comité scientifique au MINFOF a permis de valider les travaux présentés par le prestataire par la suite.

<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le projet ACPAC a permis d'établir un protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune, d'une part, et Nature+ ASBL, d'autre part, relatif à la Contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du Domaine National au Cameroun et la recherche de financement ;</li> <li>▪ bénéficie à plusieurs niveaux pour l'administration forestière dont les tests relatifs aux tarifs de cubages seront repris par le C2D sur d'autres sites, ce qui va accroître la précision des tarifs par zone ;</li> <li>▪ test des grilles de suivi des plans d'aménagement dans les 3 concessions de Rougier Mbang ;</li> <li>▪ la mise en œuvre des 3 plans d'aménagement de la SFID est conforme au niveau légal (ancienne grille et nouvelle grille) mais plusieurs recommandations techniques sont à considérer sur le long terme en vue de répondre aux exigences de plus en plus fortes du référentiel FSC ;</li> <li>▪ un nouveau plan d'aménagement pour l'UFA 00-003 CFK/GWZ qui a permis d'étendre la certification FSC à cette concession forestière en décembre 2016.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ si les tests sont concluants, les nouveaux tarifs de cubage pourront être appliqués par zones à travers un arrêté du MINFOF, les grilles de suivi évaluation des plans d'aménagement validées par le MINFOF doivent être éditées et vulgarisées à l'ensemble des opérateurs économiques.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la révision des tarifs de cubage va certainement entraîner une révision des plans d'aménagement qui nécessite des fonds dont les opérateurs économiques ne disposent pas toujours ;</li> <li>▪ l'étude sur la mise en œuvre des plans d'aménagement va donner une vue d'ensemble sur les problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et les activités susceptibles de les aider ;</li> <li>▪ le Comité scientifique a décidé que le Projet C2D-PSFE2, concernant les paramètres de suivi de la dynamique des peuplements forestiers, devra se pencher sur l'adaptation des dispositifs permanents définis dans les plans d'aménagement, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques ;</li> <li>▪ dès réception de la préface du Ministre Camerounais en charge des Forêts et de la Faune, le manuel de procédures de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent sera édité en 200 exemplaires.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ encourager des partenariats / convention entre Ministères, bureaux d'études puis institutions de recherches du Nord et du Sud ;</li> <li>▪ impliquer et renforcer les capacités des institutions de recherches nationales pour ne pas recourir systématiquement à l'expertise extérieure ;</li> <li>▪ <b>l'attribution du contrat initial dépassant déjà le budget de 200.000€ (et qui nécessite donc un AO international) n'a pas respecté les règles de la KfW. Même si le prestataire était le mieux placé (reconnaissance par les différentes parties impliquées) il faut en phase II trouver une solution en revoyant les critères d'attribution de contrats ou passer par des conventions entre PPECF et le bénéficiaire (le MINFOF dans le cas présent) comme c'était le cas pour SINFOCAM, FSC, WWF ;</b></li> <li>▪ l'avenant 2 a permis à WIJMA d'obtenir un cofinancement de 50% pour la réalisation d'une activité qui lui incombe légalement (rédaction d'un plan d'aménagement) sous le couvert qu'il s'agissait d'un appui test. <b>Ce type d'appui ne pourra toutefois pas être dupliqué en phase II si on souhaite respecter les critères d'éligibilité.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C054</a></li> <li> <a href="#">Amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun (C054)</a></li> <li> <a href="#">Volet révision des tarifs de cubage (C054)</a></li> </ul>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Evaluation du nouveau référentiel FSC et des exigences FLEGT pour le Bassin du Congo (cas de CAFECO) (C004)</a></li> <li> <a href="#">Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC (C019)</a></li> <li> <a href="#">Redéfinition des séries de conservation au Gabon (C035)</a></li> <li> <a href="#">Atelier sur «l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » (C036)</a></li> <li> <a href="#">Appui à la mise en place d'un Comité Scientifique MINFOF (C064)</a></li> <li> <a href="#">Finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagement au Cameroun (C065)</a></li> <li> <a href="#">Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC (C076)</a></li> <li> <a href="#">Grille de légalité Gabon (C082)</a></li> </ul>